



école de langues pour enfants

Cours extrascolaires linguistiques - du 20 septembre 2010 au 24 juin 2011

Rue de la Victoire 204 1060 Bruxelles ; 02 538 37 43 ; www.tutti-frutti.be; tuttifrutti@skynet.be

Conditions 2010-2011

1. COTISATION

La cotisation permet d'offrir aux enfants une infrastructure sûre et chaleureuse. Elle permet également de mettre à la disposition des enfants le matériel et les outils pédagogiques de l'école. **L'inscription est effective après le paiement de la cotisation.** Nous donnons la possibilité aux parents de choisir entre deux types de cotisation :

A. Cotisations trimestrielles par enfant

Vous ne vous engagez que pour un trimestre. La place est réservée pour votre enfant pendant le trimestre en cours.

Cotisations trimestrielles	Dates limites de paiement	Montants
1^{er} trimestre septembre – décembre 2010	1 ^{er} septembre 2010	25 €
2^{ème} trimestre janvier-mars 2011	1 ^{er} janvier 2011	25 €
3^{ème} trimestre avril – juin 2011	1 ^{er} avril 2011	25 €

B. Cotisation annuelle par enfant

Vous vous engagez pour l'année et la place de votre enfant est réservée pour toute l'année scolaire.

Cotisation annuelle	Date limite de paiement	Montant
l'année scolaire de septembre 2010 à juin 2011	1 ^{er} septembre 2010	60 €

Aucune réduction n'est octroyée sur la cotisation. La cotisation est non remboursable.

2. ATELIERS LINGUISTIQUES

Consultez notre grille horaire 2010-2011

Les parents ont la possibilité de choisir entre le paiement trimestriel ou annuel :

A. Paiement trimestriel par enfant

Chaque trimestre est dû dans son intégralité.	Dates limites de paiement	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
1^{er} trimestre septembre – décembre 2010	10 septembre 2010	156 €	156 €	156 €	132 €	120 €

2^{ème} trimestre janvier – mars 2011	10 janvier 2011	132 €	132 €	132 €	120 €	108 €
3^{ème} trimestre avril – juin 2011	10 avril 2011	96 €	120 €	120 €	120 €	96 €

Il n'y aura pas de cours extrascolaire le vendredi 24 décembre 2010.

B. Paiement annuel par enfant

septembre 2010 – juin 2011	Dates limites de paiement	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
		384 €	408 €	408 €	372 €	324 €
10 % de réduction	10 septembre 2010	345,60 €	367,20 €	367,20 €	334,80 €	291,60 €
15 % pour le 2 ^{ème} ou le 3 ^{ème} cours	10 septembre 2010	326,40 €	346,80 €	346,80 €	316,20 €	275,40 €

C. Paiement trimestriel pour l'inscription de deux ou trois enfants

10 % Pour le 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} enfant	Dates limites de paiement	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
1^{er} trimestre septembre – décembre 2010	10 septembre 2010	140,40 €	140,40 €	140,40 €	118,80 €	108 €
2^{ème} trimestre janvier – mars 2011	10 janvier 2011	118,80 €	118,80 €	118,80 €	108 €	97,20 €
3^{ème} trimestre avril – juin 2011	10 avril 2011	86,40 €	108 €	108 €	108 €	86,40 €

D. Paiement annuel pour l'inscription de deux ou trois enfants

Dates limites de paiement : 10 septembre 2010

10 % pour le 1^{er} enfant

15 % pour le 2^{ème}, 3^{ème} enfant

Il est possible de prendre un ou deux cours d'essai payants sans engagement : 15 €/enfant/cours.

3. TRAJETS

Tutti Frutti peut prendre en charge votre enfant à la sortie de l'école (pour les communes de Forest, Ixelles, Saint-Gilles et Uccle). Indiquez clairement sur le bulletin d'inscription le nom et l'adresse de l'école ainsi que l'heure à laquelle les cours de l'école se terminent. Avertissez les responsables de l'école. Nous réservons une place pour votre enfant à partir du moment où la cotisation et les trajets sont réglés.

	Dates limites de paiement	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi
1^{er} trimestre septembre - décembre 2010	10 septembre 2010	65 €	65 €	65 €	55 €
2^{ème} trimestre janvier – mars 2011	10 janvier 2011	55 €	55 €	55 €	50 €
3^{ème} trimestre avril – juin 2011	10 avril 2011	40 €	50 €	50 €	50 €

4. ANIMATIONS EXTRASCOLAIRES

Le mercredi après-midi, nous proposons deux animations. Ces animations sont destinées aux enfants inscrits à nos ateliers linguistiques extrascolaires ou aux enfants de nos classes maternelles.

A. Paiement trimestriel par enfant

1. Danse et folklore de 14h00 à 15h00 2. Atelier créatif de 16h00 à 17h00	Dates limites de paiement	Mercredi
1^{er} trimestre - septembre – décembre 2010	10 septembre 2010	78 €
2^{ème} trimestre - janvier – mars 2011	10 janvier 2011	66 €
3^{ème} trimestre - avril – juin 2011	10 avril 2011	60 €

B. Paiement annuel par enfant

1. Danse et folklore de 14h00 à 15h00 2. Atelier créatif de 16h00 à 17h00	Dates limites de paiement	Mercredi
		204 €
Réduction de 5%	10 septembre 2010	193,80 €

5. COURS À DOMICILE

Nous proposons également des cours à domicile avec minimum 4 enfants et maximum 6 enfants à partir du moment où le cours se donne de manière hebdomadaire.

→ 10 € /heure par enfant.

A. Paiement trimestriel par enfant

	Dates limites de paiement	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1^{er} trimestre septembre – décembre 2010	10 septembre 2010	130 €	130 €	130 €	120 €	110 €	100 €
2^{ème} trimestre janvier – mars 2011	10 janvier 2011	110 €	110 €	110 €	110 €	100 €	90 €
3^{ème} trimestre avril – juin 2011	10 avril 2011	80 €	100 €	100 €	90 €	100 €	80 €

B. Paiement annuel par enfant

septembre 2010 – juin 2011	Dates limites de paiement	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 %	10 septembre 2010	288 €	306 €	306 €	288 €	279 €	243 €

15 % pour le 2 ^{ème} ou le 3 ^{ème} enfant	10 septembre 2010	272 €	289 €	289 €	272 €	263,50 €	229,50 €
-------------------------------------------------------------	-------------------	-------	-------	-------	-------	----------	----------

6. GARDERIE

Il est possible de laisser votre enfant à la garderie pendant les heures d'ouverture de l'école.

Supplément → 1,25 €/demi-heure

Les enfants peuvent être accueillis 10 minutes avant le début de leurs activités. Si vous souhaitez les déposer avant, pourriez-vous le signaler sur le bulletin d'inscription ainsi que régler les frais de garderie. D'avance, merci.

7. LOCATION DES LOCAUX

Les locaux de Tutti Frutti peuvent être mis à la disposition des parents (fête d'anniversaire...) :

30 €/heure sans prise en charge de l'animation, uniquement le samedi après-midi avec un maximum de 15 enfants. Le jardin est inaccessible.

- 8.** Les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents en cas de litige, si les parties ne peuvent s'accorder sur aucune solution à l'amiable.

9. COORDONNÉES BANCAIRES

Numéro de compte : 114-2575113-85.

BIC : BKCPBEB1BKB

IBAN : BE89 1142 5751 1385